

# SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE-ET-MARNE

◇◇◇◇◇◇◇◇

COMITE SYNDICAL DU 4 MARS 2026

## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six le 4 mars à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 février 2026 du président, Pierre YVROUD.

Numéro de la délibération	Objet	Approuvée ou rejetée
N° 2026-10	Approbation du procès-verbal du 28 janvier 2026	Approuvée
N° 2026-11	Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026	Approuvée
N° 2026-12	Affectation du résultat de l'exercice 2025	Approuvée
N° 2026-13	Abrogation de la délibération n° 2025-102 du 10 décembre 2025 adoptant le budget primitif 2026 du budget annexe IRVE	Approuvée
N° 2026-14	Approbation du budget primitif du budget général pour l'année 2026	Approuvée
N° 2026-15	Approbation du budget primitif du budget annexe IRVE pour l'année 2026	Approuvée
N° 2026-16	Constitution d'une provision pour créances douteuses	Approuvée
N° 2026-17	Augmentation de la valeur faciale des tickets restaurants	Approuvée
N° 2026-18	Fonds de concours versés aux communes adhérentes pour le groupement de commandes de maintenance de l'éclairage public au titre de l'année 2026	Approuvée
N° 2026-19	Création et coordination d'un groupement de commandes portant sur la maintenance, l'exploitation et les travaux en matière d'éclairage public	Approuvée
N° 2026-20	Adhésion au groupe de travail « Fragilité des réseaux face aux inondations » - animé par la DRIEAT	Approuvée
N° 2026-21	Convention de partenariat entre la communauté d'agglomération du Pays de Meaux (CAPM) et le SDESM pour la réalisation d'une étude de faisabilité de station multi énergies sur le territoire de la CAPM	Approuvée
N° 2026-22	Adhésion au groupement de commandes relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)	Approuvée

**DELIBERATION N° 2026-010**

Objet de la délibération : **Approbation du procès-verbal du 28 janvier 2026**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	90
Présents	47
Votants	49
Dont pouvoir	2

Date de la convocation	19/02/2026
------------------------	------------

Date d'affichage	17/03/2026
------------------	------------

L'an deux mille vingt-six le 4 mars à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 février 2026 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : M. Achille HOURDE, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Philippe DOUCE, M. Michel GARD, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAULT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ, M. Christian SCHNELL.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN.  
EPCI : M. Jean-Michel BELHOMME.

**Délégués représentés :**

M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à M. Michel GARD.

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD.

**Délégués excusés :**

M. Julien BOUSSANGE, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, Mme Claire CAMIN, M. Jean-Michel CAPELLE, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Romain COQUERY, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. François FORTIN, M. José GALLARDO, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Manuel MEDEIROS, Mme Isabelle MIRAS, M. Richard NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Le procès-verbal, qui a été transmis à chacun des membres du Comité Syndical, n'appelle aucune observation de leur part.

**Après en avoir délibéré,  
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2026.

**DELIBERATION N° 2026-011**

Objet de la délibération : **Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	90
Présents	47
Votants	49
Dont pouvoir	2

Date de la convocation	19/02/2026
------------------------	------------

Date d'affichage	17/03/2026
------------------	------------

L'an deux mille vingt-six le 4 mars à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 février 2026 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : M. Achille HOURDE, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Philippe DOUCE, M. Michel GARD, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAULT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ, M. Christian SCHNELL.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN.

EPCI : M. Jean-Michel BELHOMME.

**Délégués représentés :**

M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à M. Michel GARD.

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD.

**Délégués excusés :**

M. Julien BOUSSANGE, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, Mme Claire CAMIN, M. Jean-Michel CAPELLE, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Romain COQUERY, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. François FORTIN, M. José GALLARDO, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Manuel MEDEIROS, Mme Isabelle MIRAS, M. Richard NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment L.2311-1 et suivants ;

**Vu** l'instruction M57 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

**Considérant** les résultats suivant de l'exercice 2025 :

	Résultat à la clôture de l'exercice n-1	Affectation C/ 1068 N-1	Résultat de l'exercice n	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice n	Restes à réaliser n	Soldes des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
			0		Dépenses Recettes		
<b>Investissement</b>	-525 464,04	0,00	-4 009 115,92	-4 534 579,96 €	14 009 971,77 € 14 009 886,05 €	-85,72 €	-4 534 665,68 €
<b>Fonctionnement</b>	5 860 234,00		4 434 010,00	10 294 244,00 €			10 294 244,00 €
<b>Total sections</b>	5 334 769,96 €	- €	424 894,08 €	5 759 664,04 €		-85,72 €	5 759 578,32 €
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>							10 294 244,00
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							4 534 665,68 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)							5 759 578,32 €
Total affecté au c/ 1068 :							4 534 665,68 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement							
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPRENDRE ( LIGNE 001)</b>							-4 534 579,96

**Considérant** que la responsable du service de gestion comptable de Melun a validé les documents nécessaires à l'adoption d'une délibération sur la reprise anticipée des résultats de 2025 (une fiche de calcul de résultat prévisionnel, une balance des comptes arrêtée au 31/12/2025, un tableau de vue d'ensemble qui reprend les résultats), annexés ci-après ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**CONSTATE** de manière anticipée les résultats de l'exercice 2025 tels que décrits ci-dessous :

	Résultat à la clôture de l'exercice n-1	Affectation C/ 1068 N-1	Résultat de l'exercice n	Résultat cumulé à la clôture de l'exercice n	Restes à réaliser n	Soldes des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
			0		Dépenses Recettes		
<b>Investissement</b>	-525 464,04	0,00	-4 009 115,92	-4 534 579,96 €	14 009 971,77 € 14 009 886,05 €	-85,72 €	-4 534 665,68 €
<b>Fonctionnement</b>	5 860 234,00		4 434 010,00	10 294 244,00 €			10 294 244,00 €
<b>Total sections</b>	5 334 769,96 €	- €	424 894,08 €	5 759 664,04 €		-85,72 €	5 759 578,32 €
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>							10 294 244,00
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							4 534 665,68 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)							5 759 578,32 €
Total affecté au c/ 1068 :							4 534 665,68 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement							
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT A REPRENDRE ( LIGNE 001)</b>							-4 534 579,96

**DECIDE** de reprendre de manière anticipée ces résultats au budget primitif 2026 du budget principal.

**APPROUVE** le montant repris de manière anticipée en recettes de fonctionnement « 002 – excédent reporté de fonctionnement », qui s'élève à 5 759 578,32 euros.

**APPROUVE** le montant repris de manière anticipée en dépenses d'investissement « 001 – solde d'exécution négatif reporté », qui s'élève à 4 534 579,96 euros.

**PREND ACTE** que les restes à réaliser à reprendre en section d'investissement s'élèvent à 14 009 971,77 euros en dépenses et à 14 009 886,05 euros en recettes, soit un solde déficitaire de 85,72 euros ;

**APPROUVE** qu'une part de l'excédent de fonctionnement est affecté au compte 1068 à hauteur de 4 534 665,68 euros.

**DELIBERATION N° 2026-012**

Objet de la délibération : **Affectation du résultat de l'exercice 2025**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	90
Présents	47
Votants	49
Dont pouvoir	2

Date de la convocation	19/02/2026
------------------------	------------

Date d'affichage	17/03/2026
------------------	------------

L'an deux mille vingt-six le 4 mars à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 février 2026 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : M. Achille HOURDE, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Philippe DOUCE, M. Michel GARD, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAULT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ, M. Christian SCHNELL.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN.

EPCI : M. Jean-Michel BELHOMME.

**Délégués représentés :**

M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à M. Michel GARD.

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD.

**Délégués excusés :**

M. Julien BOUSSANGE, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, Mme Claire CAMIN, M. Jean-Michel CAPELLE, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Romain COQUERY, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. François FORTIN, M. José GALLARDO, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Manuel MEDEIROS, Mme Isabelle MIRAS, M. Richard NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

**Vu** le code général des collectivités territoriales et, notamment, les articles L.3212-16, L.5711-1 et suivants ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

**Vu** la délibération n° 2026-011 du 4 mars 2026 constatant de manière anticipée les résultats de l'exercice 2025 ;

**Considérant** que, par anticipation, l'excédent du résultat de fonctionnement s'élève à 4 434 010,00 euros ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement à affecter :	10 294 244.00 €
Solde d'exécution d'investissement :	- 4 534 579.96 €
Reste à réaliser dépenses :	- 14 009 971.77 €
Reste à réaliser recettes :	+ 14 009 886.05 €
Solde :	- 4 534 665.68 €
Besoin de financement :	- 4 534 665.68 €
Affectation au 1068 :	4 534 665.68 €
Report au fonctionnement au R002	5 759 578.32 €
Report déficit d'investissement D001	- 4 534 579.96 €

**DELIBERATION N° 2026-013**

Objet de la délibération : **Abrogation de la délibération n° 2025-102 du 10 décembre 2025 adoptant le budget primitif 2026 du budget annexe IRVE**

<b>Nombre de membres</b>	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	90
Présents	47
Votants	49
Dont pouvoir	2
<b>Date de la convocation</b>	
19/02/2026	
<b>Date d'affichage</b>	
17/03/2026	

L'an deux mille vingt-six le 4 mars à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 février 2026 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : M. Achille HOURDE, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF.  
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE.  
T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.  
T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Philippe DOUCE, M. Michel GARD, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.  
T5 : M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAULT.  
T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ, M. Christian SCHNELL.  
T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.  
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN.  
EPCI : M. Jean-Michel BELHOMME.

**Délégués représentés :**

M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à M. Michel GARD.  
M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD.

**Délégués excusés :**

M. Julien BOUSSANGE, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, Mme Claire CAMIN, M. Jean-Michel CAPELLE, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Romain COQUERY, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. François FORTIN, M. José GALLARDO, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Manuel MEDEIROS, Mme Isabelle MIRAS, M. Richard NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

**Vu** la délibération n° 2025-102 du 10 décembre 2025 adoptant le budget primitif 2026 du budget annexe IRVE ;

**Vu** le courrier de la préfecture se Seine-et-Marne en date du 29 janvier 2026 demandant au SDESM d'abroger la délibération n° 2025-102 du 10 décembre 2025, au motif que le budget annexe IRVE ne pouvait être adopté antérieurement au vote du budget principal du syndicat ;

**Considérant** que le budget primitif du budget principal doit être adopté préalablement au budget primitif du budget annexe IRVE, afin d'assurer la cohérence budgétaire ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**ABROGE** la délibération n° 2025-102 du 10 décembre 2025 portant adoption du budget primitif du budget annexe IRVE pour l'année 2026.

**DELIBERATION N° 2026-014**

Objet de la délibération : **Approbation du budget primitif du budget général pour l'année 2026**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	90
Présents	47
Votants	49
Dont pouvoir	2

Date de la convocation	19/02/2026
------------------------	------------

Date d'affichage	17/03/2026
------------------	------------

L'an deux mille vingt-six le 4 mars à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 février 2026 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : M. Achille HOURDE, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Philippe DOUCE, M. Michel GARD, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAULT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ, M. Christian SCHNELL.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN.

EPCI : M. Jean-Michel BELHOMME.

**Délégués représentés :**

M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à M. Michel GARD.

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD.

**Délégués excusés :**

M. Julien BOUSSANGE, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, Mme Claire CAMIN, M. Jean-Michel CAPELLE, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Romain COQUERY, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. François FORTIN, M. José GALLARDO, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Manuel MEDEIROS, Mme Isabelle MIRAS, M. Richard NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

**Vu** le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L.2312-1 ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;  
**Vu** la délibération n° 2026-02 du comité syndical du 28 janvier 2026 approuvant le rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026 et constatant la tenue du débat d'orientation budgétaire,  
**Vu** le référentiel budgétaire et comptable M57 ;  
**Vu** le projet de budget primitif, présenté par monsieur le président pour l'année 2026.

**Après en avoir délibéré,**  
**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**ADOpte** le budget primitif pour l'année 2026 par un vote par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, selon les tableaux ci-dessous ;  
**AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer la fongibilité des crédits et à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

<b>DEPENSES</b>	<b>BUDGET 2026</b>
011 Charges à caractère général	1 516 025,00
012 Charges de personnel	3 273 000,00
65 Autres charges des gestion courante	1 195 050,00
66 Charges financières	218 827,00
67 Charges exceptionnelles	1 000,00
68 Dotations aux amortissements et provision	0,00
023 Virement à la section d'investissement	9 059 205,79
042 Opérations d'ordre transfert entre sections	1 850 850,00
D002 Résultat reporté	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>17 113 957,79</b>

  

<b>RECETTES</b>	<b>BUDGET 2026</b>
013 Remboursement de charges salariales	50 370,00
70 Produits des services, du domaines et ventes divers	246 500,00
73 Impôts et taxes	8 500 000,00
74 Dotation, subventions, participations	710 585,00
75 Autres produits de gestion courante	1 045 600,00
77 Produits exceptionnels	2 000,00
78 Reprises sur amortissements et provisions	5 624,47
042 Opérations d'ordre transfert entre sections	793 700,00
043 Opération d'ordre à l'intérieur de la secteur	0,00
R002 Résultat reporté	5 759 578,32
<b>TOTAL</b>	<b>17 113 957,79</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

<b>DEPENSES</b>	<b>BUDGET 2026</b>
16 Emprunts et dettes	1 249 000,00
20 Immobilisations incorporelles	76 650,00
21 immobilisations corporelles	697 070,00
204 Subventions versées	2 826 600,00
23 Immobilisations en cours	9 922 770,32
26 Participations et créances rattachées à des participations	0,00
27 Créances/transfert de droit (TVA)	0,00
45 Comptabilité distinctes rattachée	5 387 450,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	793 700,00
041 Opérations d'ordre section d'investissement	0,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté	4 534 579,96
RESTES A REALISER	14 009 971,77
<b>TOTAL</b>	<b>39 497 792,05</b>

<b>RECETTES</b>	<b>BUDGET 2026</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	4 534 665,68
13 Subventions d'équipement	4 140 632,42
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00
27 Créances/transfert de droit (TVA)	35 000,00
45 Comptabilité distincte rattachée	5 867 552,11
024 Produits des cessions	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	9 059 205,79
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 850 850,00
041 Opérations d'ordre section d'investissement	0,00
R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00
RESTE A REALISER	14 009 886,05
<b>TOTAL</b>	<b>39 497 792,05</b>

**BALANCE DU BUDGET**

Accusé de réception en préfecture  
077-200041309-20260304-C2026-014-BF  
Date de télétransmission : 11/03/2026  
Date de réception préfecture : 11/03/2026

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>BUDGET 2026</b>
- Dépenses	<b>39 497 792,05 €</b>
Opérations réelles	34 169 512,09 €
Opérations d'ordre	793 700,00 €
D001 Solde d'exécution négatif reporté	4 534 579,96 €
-Recettes	<b>39 497 792,05 €</b>
Opération réelles	24 053 070,58 €
Opération d'ordre	10 910 055,79 €
Affectation au compte 1068	4 534 665,68 €
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BUDGET 2026</b>
- Dépenses	<b>17 113 957,79 €</b>
Opérations réelles	6 203 902,00 €
Opérations d'ordre	10 910 055,79 €
-Recettes	<b>17 113 957,79 €</b>
Opération réelles	10 602 379,47 €
Opération d'ordre	752 000,00 €
R002 résultat reporté	5 759 578,32 €

**DELIBERATION N° 2026-015**

Objet de la délibération : **Approbation du budget primitif du budget annexe IRVE pour l'année 2026**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	90
Présents	47
Votants	49
Dont pouvoir	2

Date de la convocation	19/02/2026
------------------------	------------

Date d'affichage	17/03/2026
------------------	------------

L'an deux mille vingt-six le 4 mars à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 février 2026 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : M. Achille HOURDE, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Philippe DOUCE, M. Michel GARD, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAULT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ, M. Christian SCHNELL.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN.  
EPCI : M. Jean-Michel BELHOMME.

**Délégués représentés :**

M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à M. Michel GARD.

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD.

**Délégués excusés :**

M. Julien BOUSSANGE, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, Mme Claire CAMIN, M. Jean-Michel CAPELLE, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Romain COQUERY, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. François FORTIN, M. José GALLARDO, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Manuel MEDEIROS, Mme Isabelle MIRAS, M. Richard NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;  
**Vu** la délibération n°2025-64 du comité syndical du 18 juin 2025 créant un budget annexe pour la gestion du réseau ECOCHARGE 77 ;  
**Vu** le référentiel budgétaire et comptable M4 ;  
**Considérant** que ce budget annexe ne présente aucun reste à réaliser ;  
**Considérant** que ce budget annexe ne bénéficie d'aucune subvention d'équilibre liée à une sujétion de service public provenant du budget principal ;  
**Considérant** que ce budget annexe IRVE est soumis à la TVA et donc voté en HT ;

**Après en avoir délibéré,**  
**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**ADOpte** le budget primitif du budget annexe IRVE pour l'année 2026 par un vote par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, selon les tableaux ci-dessous ;

Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Budget 2026
011	Charges à caractère général	Art = 6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	520 000,00
011	Charges à caractère général	Art = 61558	Autres biens mobiliers	279 200,00
011	Charges à caractère général	Art = 6237	Publications	2 500,00
011	Charges à caractère général	Art = 62871	Remboursement de frais à la collectivité de rattachement	234 000,00
011	Charges à caractère général	Art = 6288	Autres	5 800,00
<b>Total chapitre 011</b>				<b>1 041 500,00</b>
65	Autres charges de gestion courante	Art = 6588	Autres charges de gestion courante	5 100,00
<b>Total chapitre 65</b>				<b>5 100,00</b>
66	Charges financières	Art = 66111	Intérêts réglés à l'échéance	30 600,00
<b>Total chapitre 66</b>				<b>30 600,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>				<b>1 077 200,00</b>
70	ventes de produits fabriqués, prestations de servi	Art = 706	Prestations de services	720 000,00
<b>Total chapitre 70</b>				<b>720 000,00</b>
74	Subventions d'exploitation	Art = 74	Subventions d'exploitation	237 200,00
<b>Total chapitre 74</b>				<b>237 200,00</b>
75	Autres produits de gestion courante	Art = 7588	Autres	120 000,00
<b>Total chapitre 75</b>				<b>120 000,00</b>
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>				<b>1 077 200,00</b>
Chapitre	Libellé Chapitre	Article	Libellé Article	Budget 2026
16	emprunts et dettes assimilées	Art = 16318	Autres emprunts obligataires	103 100,00
<b>Total chapitre 16</b>				<b>103 100,00</b>
21	Immobilisations corporelles	Art = 2158	Autres	913 650,00
<b>Total chapitre 21</b>				<b>913 650,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>				<b>1 016 750,00</b>
13	Subventions d'investissement	Art = 1311	Etat et établissements nationaux	30 000,00
13	Subventions d'investissement	Art = 1312	Régions	895 800,00
13	Subventions d'investissement	Art = 1314	Communes	90 950,00
<b>Total chapitre 13</b>				<b>1 016 750,00</b>
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>				<b>1 016 750,00</b>

La section de fonctionnement :

La section de fonctionnement affiche un total de recettes de 1 077 200 euros.

La principale recette de ce budget est la facturation aux usagers des recharges effectuées aux bornes qui font partie du réseau ECOCHARGE 77 du syndicat, soit une estimation de 720 000 euros. Il n'est pas prévu de modifier la politique tarifaire en 2026.

A cela s'ajoute, conformément à l'article L5212-16 du CGCT, la contribution des communes qui ont transféré la compétence IRVE (soit 237 200 euros). Cette recette issue de la contribution des communes est calculée conformément aux dispositions précisées dans les deux délibérations adoptées lors du comité syndical du 12 novembre 2025.

Accusé de réception en préfecture  
077-200041309-20260304-C2026-015-BF  
Date de télétransmission : 11/03/2026  
Date de réception préfecture : 11/03/2026

Pour rappel, deux types de contributions sont appelées auprès des communes, en distinguant celles qui conservent le produit de la part communale de l'accise sur l'électricité (contribution annuelle fixe, complétée d'une autre contribution liée à la fréquentation des bornes) et les communes pour lesquelles le syndicat perçoit le produit de la part communale de l'accise sur l'électricité (contribution variable).

Il est prévu également la recette de la TIRUERT (taxe incitative qui vise à promouvoir l'énergie produite à partir de ressources renouvelables), estimée à 120 000 euros, prévision raisonnablement prudentielle.

Quant aux dépenses de fonctionnement, elles représentent 1 077 200 euros.

Elles sont constituées :

- De la consommation électrique, soit 520 000 euros ;
- Des dépenses liées au marché portant sur la maintenance curative, la maintenance préventive, la supervision et les frais divers de communication (fonctionnement du site internet et de l'application dédiée) pour 279 200 euros ;
- De frais de stickage des bornes pour 2 500 euros ;
- De frais généraux divers de 5 800 euros (frais d'adhésion au groupement de commande d'achat d'électricité du SIPPAREC et frais de contrôle réalisé par un organisme extérieur pour la collecte de la TIRUERT) ;
- Du remboursement au budget général du personnel missionné pour la gestion du parc IRVE soit 234 000 euros (y compris les frais généraux périphériques permettant au personnel d'assurer l'ensemble de leurs missions, tels que la téléphonie, l'informatique, les déplacements, etc.) ;
- Des intérêts des emprunts dédiés aux investissements en matière d'IRVE, soit 30 600 euros.

### **La section d'investissement :**

Les recettes prévisionnelles sont de 1 016 750 euros et sont composées :

- Des subventions de la région (895 800 euros),
- Des subventions de l'État pour 30 000 euros (solde de l'enveloppe Facé)
- Des contributions des communes qui participent à l'installation de bornes sur leur territoire pour 90 950 euros (à hauteur de 15% ou 25% selon les dispositions de la délibération approuvée par le comité syndical).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 016 750 euros.

D'une part, il s'agit de finaliser le programme de déploiement 2025. En l'absence de restes à réaliser, plusieurs opérations ne seront pas achevées au terme de l'année 2025. Il faut donc inscrire les crédits au titre du budget 2026, ce qui représente 244 500 euros (dont la borne rapide de Sammeron qui fait partie du programme spécifique financé par le Facé).

D'autre part, et conformément aux engagements pris dans le cadre du SDIRVE, le déploiement 2026 portera sur 26 bornes, pour un coût total de 530 150 euros.

Par ailleurs, il est proposé d'inscrire une enveloppe consacrée aux remplacements de bornes installées lors du déploiement initial entre 2015 et 2017 et dont certaines présentent des premiers signes d'obsolescence. Cette enveloppe est inscrite à hauteur de 139 000 euros.

Enfin, des dépenses de remboursement des emprunts liés aux bornes IRVE sont inscrites pour 103 100 euros.

**DELIBERATION N° 2026-016**

Objet de la délibération : **Constitution d'une provision pour créances douteuses**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	90
Présents	47
Votants	49
Dont pouvoir	2

Date de la convocation	19/02/2026
------------------------	------------

Date d'affichage	17/03/2026
------------------	------------

L'an deux mille vingt-six le 4 mars à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 février 2026 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : M. Achille HOURDE, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Philippe DOUCE, M. Michel GARD, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAULT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ, M. Christian SCHNELL.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN.

EPCI : M. Jean-Michel BELHOMME.

**Délégués représentés :**

M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à M. Michel GARD.

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD.

**Délégués excusés :**

M. Julien BOUSSANGE, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, Mme Claire CAMIN, M. Jean-Michel CAPELLE, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Romain COQUERY, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. François FORTIN, M. José GALLARDO, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Manuel MEDEIROS, Mme Isabelle MIRAS, M. Richard NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

**Vu** la nomenclature comptable M57 ;

**Considérant** que la méthode retenue pour fixer le montant de la provision à constater, peut être l'application d'un taux de non-recouvrement en fonction de l'ancienneté de la créance ;

**Considérant** que l'état des recettes à recouvrer au 31 décembre 2025, transmis par le comptable public, laisse apparaître des sommes dont le recouvrement est potentiellement compromis ;

**Considérant** que la provision pour créances douteuses constituée les années précédentes et figurant au compte 4911 est de 6 378.95 euros ;

**Considérant** qu'il est nécessaire d'ajuster cette provision au vu de l'état des recettes à recouvrer ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**AJUSTE**, pour l'exercice comptable de l'année 2026, la dotation aux provisions des créances douteuses, à partir de la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance avec des taux forfaitaires de dépréciation, applicables de la manière suivante :

<b>Exercice de prise en charge de la créance</b>	<b>Reste à recouvrer</b>	<b>% risque théorique de non-recouvrement</b>	<b>Montant à provisionner</b>
2021 et antérieurs	24.60 €	100.00%	24.6
2022	418.55 €	75.00 %	313.91
2023	199.56 €	50.00 %	99.78
2024	18.87 €	25.00 %	4.97
Provision sur dossier en surendettement			311.22
<b>TOTAL</b>			<b>754.48</b>

**DECIDE** d'ajuster la provision pour risques pour un montant total de 754,48 euros au titre de 2026 avec une reprise de 5 624,47 euros.

**PRECISE** que cette provision fera l'objet d'un examen annuel, à la suite de la transmission par le comptable public, d'un état de restes à recouvrer, arrêté au 31 décembre N.

**DIT** que la collectivité est autorisée à reprendre la provision ainsi constituée, à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir.

**DELIBERATION N° 2026-017**

Objet de la délibération : **Augmentation de la valeur faciale des tickets restaurants**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	90
Présents	47
Votants	49
Dont pouvoir	2
Date de la convocation	
19/02/2026	
Date d'affichage	
17/03/2026	

L'an deux mille vingt-six le 4 mars à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 février 2026 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : M. Achille HOURDE, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF.

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE.

T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.

T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Philippe DOUCE, M. Michel GARD, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.

T5 : M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAULT.

T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ, M. Christian SCHNELL.

T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN.  
EPCI : M. Jean-Michel BELHOMME.

**Délégués représentés :**

M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à M. Michel GARD.

M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD.

**Délégués excusés :**

M. Julien BOUSSANGE, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, Mme Claire CAMIN, M. Jean-Michel CAPELLE, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Romain COQUERY, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. François FORTIN, M. José GALLARDO, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Manuel MEDEIROS, Mme Isabelle MIRAS, M. Richard NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

**Vu** la délibération n°2014-117 du 26 juin 2014 instaurant les chèques déjeuners ;

**Vu** la délibération n°2015-28 du 28 mai 2015 modifiant la valeur faciale des tickets restaurant ;

**Considérant** le passage aux titres-restaurant dématérialisés au moyen d'une carte rechargeable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 avec une valeur faciale inchangée, à savoir sept euros ;

**Considérant** la date de la dernière revalorisation de la valeur faciale (en 2015, donc il y a onze ans), des évolutions tarifaires constatées et prix pratiqués dans les offres de restauration présentes à proximité du SDESM et où les agents peuvent se rendre sur la pause déjeuner ;

**Vu** l'avis favorable du bureau syndical en date du 11 février 2026 ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE** de revaloriser la valeur faciale des titres-restaurant à hauteur de huit euros à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026.

**DELIBERATION N° 2026-018**

Objet de la délibération : **Fonds de concours versés aux communes adhérentes pour le groupement de commandes de maintenance de l'éclairage public au titre de l'année 2026**

<b>Nombre de membres</b>	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	90
Présents	47
Votants	49
Dont pouvoir	2

<b>Date de la convocation</b>	
19/02/2026	

<b>Date d'affichage</b>	
17/03/2026	

L'an deux mille vingt-six le 4 mars à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 février 2026 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : M. Achille HOURDE, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF.  
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE.  
T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.  
T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Philippe DOUCE, M. Michel GARD, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.  
T5 : M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAULT.  
T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ, M. Christian SCHNELL.  
T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.  
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN.  
EPCI : M. Jean-Michel BELHOMME.

**Délégués représentés :**

M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à M. Michel GARD.  
M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD.

**Délégués excusés :**

M. Julien BOUSSANGE, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, Mme Claire CAMIN, M. Jean-Michel CAPELLE, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Romain COQUERY, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. François FORTIN, M. José GALLARDO, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Manuel MEDEIROS, Mme Isabelle MIRAS, M. Richard NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5212-26 ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;  
**Vu** la délibération n°2018-74 du comité syndical du 28 novembre 2018 relative à la subvention versée aux communes adhérentes au groupement de commandes maintenance éclairage public, sous condition d'utiliser l'outil informatique de GMAO (gestion de la maintenance assistée par ordinateur) proposé par le syndicat ;  
**Vu** la délibération n°2021-19 du comité syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021 relative aux procédures de paiement des subventions versées aux communes adhérentes au groupement de commandes de maintenance de l'éclairage public ;  
**Vu** la délibération n°2023-34 du 6 avril 2023 relative au taux du fonds de concours versé à compter de 2023 aux communes adhérentes ;  
**Vu** les annexes précisant le montant versé chaque trimestre par commune pour chacun des six lots du groupement de commandes pour la maintenance de l'éclairage public ;  
**Considérant** que le SDESM soutient financièrement les communes pour la maintenance de leur patrimoine d'éclairage public, dès lors qu'elles sont adhérentes au groupement de commandes relatif à l'éclairage public et que le syndicat perçoit le produit de la part communale de l'accise sur l'électricité pour les communes concernées ;  
**Considérant** que le fonds de concours est versé en tenant compte de l'inventaire du patrimoine lumineux de chaque commune, établi par les entreprises titulaires de chacun des lots du groupement de commande ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE** de verser un fonds de concours pour les dépenses de fonctionnement couvrant les prestations G0 et G2 du marché n°2022SDESM02, pour les communes membres du groupement de commandes pour lesquelles le SDESM perçoit leur part communale de l'accise sur l'électricité à hauteur de 75% du montant HT des prestations G0 et G2 applicables aux communes concernées, selon les annexes ci-jointes.

**DECIDE** du versement de ce fonds de concours à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**AUTORISE** le président à prendre tout acte ou mesure nécessaire à cet effet.

**DELIBERATION N° 2026-019**

Objet de la délibération : **Création et coordination d'un groupement de commandes portant sur la maintenance, l'exploitation et les travaux en matière d'éclairage public**

<b>Nombre de membres</b>	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	90
Présents	47
Votants	49
Dont pouvoir	2
<b>Date de la convocation</b>	
19/02/2026	
<b>Date d'affichage</b>	
17/03/2026	

L'an deux mille vingt-six le 4 mars à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 février 2026 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : M. Achille HOURDE, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF.  
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE.  
T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.  
T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Philippe DOUCE, M. Michel GARD, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.  
T5 : M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAULT.  
T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ, M. Christian SCHNELL.  
T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.  
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN.  
EPCI : M. Jean-Michel BELHOMME.

**Délégués représentés :**

M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à M. Michel GARD.  
M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD.

**Délégués excusés :**

M. Julien BOUSSANGE, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, Mme Claire CAMIN, M. Jean-Michel CAPELLE, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Romain COQUERY, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. François FORTIN, M. José GALLARDO, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Manuel MEDEIROS, Mme Isabelle MIRAS, M. Richard NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;

**Vu** le code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 et suivants, relatifs aux modalités de constitution, d'adhésion et de fonctionnement d'un groupement de commandes ;

**Vu** le code de l'environnement notamment ses articles L.583-1 à L.583-5 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2022/DRCL/BLI/n°5 du 03 février 2022 portant modifications des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

**Vu** le projet de convention constitutive du groupement de commandes ci-annexé ;

**Considérant** que le SDESM coordonne l'actuel groupement de commandes pour l'entretien et la maintenance de l'éclairage public qui s'achève au 31 décembre 2026 ;

**Considérant** que le SDESM propose de relancer un nouveau groupement de commandes à l'échéance de l'actuel et d'en assurer la coordination ;

**Considérant** que ce nouveau groupement de commandes inclura en outre la possibilité de réaliser des travaux si les collectivités membres du groupement en expriment le besoin ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commande.

**AUTORISE** le président à signer cette convention constitutive du groupement de commande.

**AUTORISE** le président à procéder au recensement du besoin auprès des collectivités adhérentes du syndicat ou en cours d'adhésion.

**AUTORISE** le président à lancer le marché issu du groupement et à signer l'ensemble des pièces de cette procédure de marché public.

**DELIBERATION N° 2026-020**

Objet de la délibération : **Adhésion au groupe de travail « Fragilité des réseaux face aux inondations » - animé par la DRIEAT**

<b>Nombre de membres</b>	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	90
Présents	47
Votants	49
Dont pouvoir	2
<b>Date de la convocation</b>	
19/02/2026	
<b>Date d'affichage</b>	
17/03/2026	

L'an deux mille vingt-six le 4 mars à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 février 2026 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : M. Achille HOURDE, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF.  
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE.  
T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.  
T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Philippe DOUCE, M. Michel GARD, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.  
T5 : M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAULT.  
T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ, M. Christian SCHNELL.  
T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.  
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN.  
EPCI : M. Jean-Michel BELHOMME.

**Délégués représentés :**

M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à M. Michel GARD.  
M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD.

**Délégués excusés :**

M. Julien BOUSSANGE, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, Mme Claire CAMIN, M. Jean-Michel CAPELLE, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Romain COQUERY, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. François FORTIN, M. José GALLARDO, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Manuel MEDEIROS, Mme Isabelle MIRAS, M. Richard NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;  
**Vu** la déclaration d'intention initiale du 20 avril 2016 et signée par les concepteurs et opérateurs de réseau, la FNCCR, les animateurs de la stratégie locale de gestion du risque inondation, et enfin les collectivités et les groupements de collectivités compétents ;  
**Vu** la convention-cadre ayant pour objet la mise à disposition des données appartenant aux opérateurs de réseau ;  
**Vu** le courrier adressé par le président du SDESM le 15 décembre 2025 au Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT) dont l'objet était une « demande de participation au groupe de travail sur la fragilité des réseaux » ;  
**Considérant** l'intérêt pour le SDESM de connaître les parties des réseaux concédés (électriques et gaziers) vulnérables au risque inondations et de maintenir un dialogue constructif et exigeant avec les concessionnaires quant aux investissements réalisés et à réaliser, pour garantir la résilience de ces réseaux ;  
**Considérant** l'intérêt pour le SDESM d'élargir cette connaissance à son réseau ECOCHARGE 77 et aux réseaux d'éclairage public des communes adhérentes qui peuvent être impactés en cas d'inondations ;

**Après en avoir délibéré,**  
**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** la déclaration d'intention adoptée en 2016 et la convention de mise à disposition des données appartenant aux opérateurs de réseaux.  
**AUTORISE** le président à signer l'avenant à la déclaration d'intention, la convention de mise à disposition des données appartenant aux opérateurs de réseaux et tout document s'y rapportant.

**DELIBERATION N° 2026-021**

Objet de la délibération : **Convention de partenariat entre la communauté d'agglomération du Pays de Meaux (CAPM) et le SDESM pour la réalisation d'une étude de faisabilité de station multi énergies sur le territoire de la CAPM**

Nombre de membres	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	90
Présents	47
Votants	49
Dont pouvoir	2
Date de la convocation	
19/02/2026	
Date d'affichage	
17/03/2026	

L'an deux mille vingt-six le 4 mars à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 février 2026 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : M. Achille HOURDE, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF.  
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE.  
T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.  
T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Philippe DOUCE, M. Michel GARD, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.  
T5 : M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAULT.  
T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ, M. Christian SCHNELL.  
T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.  
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN.  
EPCI : M. Jean-Michel BELHOMME.

**Délégués représentés :**

M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à M. Michel GARD.  
M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD.

**Délégués excusés :**

M. Julien BOUSSANGE, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, Mme Claire CAMIN, M. Jean-Michel CAPELLE, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Romain COQUERY, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. François FORTIN, M. José GALLARDO, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Manuel MEDEIROS, Mme Isabelle MIRAS, M. Richard NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le Code de la propriété des personnes publiques ;  
**Vu** le Code de l'Énergie ;  
**Vu** le Code des Transports ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

**Vu** le projet de convention de partenariat ci-annexé ;

**Considérant** que le SDESM, le SMITOM du Nord Seine-et-Marne et le GIP Roissy Meaux Aéroport ont initié en 2025 une étude sur le développement d'un écosystème hydrogène sur le territoire du GIP et que cette étude consistait en :

- Une étude d'opportunité pour identifier les usages pertinents et estimer le potentiel de consommation d'hydrogène ;
- Une étude de faisabilité sur les infrastructures et le déploiement des usages, si un potentiel suffisant était démontré par l'étude d'opportunité.

**Considérant** que les conclusions rendues en comité de pilotage le 11 septembre 2025 font état d'un très faible potentiel de développement de la filière hydrogène sur le territoire tant pour les usages industriels que pour les usages de mobilité lourde (terrestre, aérienne, fluviale) à court et moyen termes, en raison notamment des faibles potentiels de consommations en dehors de ceux identifiés sur la plateforme aéroportuaire de Roissy Charles de Gaulle ;

**Considérant** que le transport routier est identifié comme principal vecteur de décarbonation du territoire et que les différents acteurs du transport (transport de marchandise et transport de voyageurs) interrogés ont manifesté leur intérêt sur trois axes :

- Le développement de solutions de transports multi-énergies (biocarburants, bioGNV, hydrogène, électricité),
- La nécessité d'un accompagnement pour mieux identifier le mix énergétique techniquement et économiquement le plus pertinent pour eux,
- Le besoin de développement des infrastructures d'avitaillement répondant à la diversification du mix énergétique.

**Considérant** l'ensemble de ces éléments, le SDESM et la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux (CAPM) proposent de répondre à ces enjeux par la réalisation d'une étude de faisabilité pour le développement d'une station multi-énergies sur le territoire de la CAPM ;

**Considérant** que le territoire de la CAPM a été spécifiquement retenu pour cette étude de faisabilité en raison d'une concentration plus importante en infrastructures logistiques et de la proximité des principaux axes routiers ainsi que de l'importance des flottes publiques en poids lourds (bus, car, bennes à ordures ménagères) pouvant faire l'objet de conversion dans un but de décarbonation pour répondre aux exigences réglementaires en matière environnementale ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** la convention de partenariat à conclure entre le SDESM et la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux.

**AUTORISE** le président à signer la convention et à prendre toute modification requise.

**AUTORISE** le président à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la convention.

**DELIBERATION N° 2026-022**

Objet de la délibération : **Adhésion au groupement de commandes relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)**

<b>Nombre de membres</b>	
Composant le comité	98
Membres compétents en exercice	90
Présents	47
Votants	49
Dont pouvoir	2
<b>Date de la convocation</b>	
19/02/2026	
<b>Date d'affichage</b>	
17/03/2026	

L'an deux mille vingt-six le 4 mars à 15h00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement et par visioconférence au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 19 février 2026 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : M. Achille HOURDE, Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Francis CHESNE, M. Pascal COUROYER, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF.  
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE.  
T3 : M. Gilles DURAND, M. Christophe MARTINET, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES.  
T4 : M. Julien AGUIN, M. Jean-Paul ANGLADE, M. Philippe DOUCE, M. Michel GARD, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD.  
T5 : M. Segundo COFRECES, M. Michel DUBARRY, M. Gérard GENEVIEVE, M. Jacques ILLIEN, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAULT.  
T6 : Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ, M. Christian SCHNELL.  
T7 : M. Claude BONICI, M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Claude RAIMBOURG, M. Michael ROUSSEAU.  
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN.  
EPCI : M. Jean-Michel BELHOMME.

**Délégués représentés :**

M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à M. Michel GARD.  
M. Francis GUERRIER donne pouvoir à M. Pierre YVROUD.

**Délégués excusés :**

M. Julien BOUSSANGE, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Freddy BODIN, M. Jean-Louis BOUCHUT, Mme Claire CAMIN, M. Jean-Michel CAPELLE, M. Alain CHANTRAIT, M. Casimir CHEREAU, M. Romain COQUERY, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Jean-Marc DESPLATS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. François FORTIN, M. José GALLARDO, M. Maxence GILLE, M. Eric GRIMONT, M. Ali KAMECHE, M. Ikbal KHLAS, M. Alban LANSELLE, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Manuel MEDEIROS, Mme Isabelle MIRAS, M. Richard NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2111-13 ;

**Vu** le code de la commande publique, et notamment ses articles L.2130-0 et suivants relatifs aux modalités de constitution, d'adhésion et de fonctionnement d'un groupement de commandes ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

**Vu** le projet de convention d'adhésion au groupement de commandes coordonné par le Sipperec, ci-annexé ;

**Considérant** que le SDESM, conjointement avec le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (Sipperec) et le Syndicat Départemental d'Energies du Val d'Oise (SDEVO), ont engagé une démarche de mutualisation pour l'exercice de la compétence IRVE ;

**Considérant** qu'à ce titre, le SDESM, le SIPPAREC et le SDEVO ont pris la décision de créer la société publique locale (SPL) « Mobivolt », dont ils sont actionnaires à parts égales, afin de poursuivre et d'uniformiser à terme le déploiement, l'entretien et l'exploitation des IRVE sur leur territoire, dans le cadre d'une future concession de délégation de service public ;

**Considérant** qu'en 2023, un marché a été conclu par le biais d'un groupement de commandes entre plusieurs syndicats d'énergie pour l'attribution d'un marché de fourniture et de remise en état, de dépose, d'installation, d'exploitation et de maintenance commun à l'ensemble des bornes ;

**Considérant** qu'un tel dispositif permet non seulement la réalisation d'économies d'échelle, mais aussi la standardisation du service rendu aux usagers, en homogénéisant le fonctionnement des réseaux exploités en Ile-de-France par les syndicats membres de ce groupement de commandes ;

**Considérant** que ce groupement de commandes arrive à son terme et qu'il convient dès lors de procéder à son renouvellement, afin de permettre le lancement de nouveaux marchés en matière d'installation, d'exploitation et de maintenance des IRVE ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** l'adhésion du SDESM au groupement de commandes relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques coordonné par le Sipperec,

**AUTORISE** le président à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment la convention d'adhésion, ses annexes et tout document s'y rapportant.

Apprécié de réception en préfecture  
077200024309-20260304-C2026-022-DE  
Date de transmission : 16/03/2026  
Date de réception préfecture : 16/03/2026